



## ***Bruxelles–Europe*** ***Diversité linguistique***

« *On ne peut bien défendre sa langue qu'en parlant celle des autres* »

Retrouvez toutes nos infolettres sur le site [www.langue-francaise.org](http://www.langue-francaise.org)

### **Infolettre N° 7 spéciale AG**

Bruxelles, le 13 mars 2007

Nous nous félicitons de vous avoir vu nombreux le 30 novembre 2006. Nous remercions Madame Maria Niculescu, représentante de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'UE, de sa présence à nos travaux ainsi que Madame Claire-Lise Dautry pour son intervention lors du dîner-débat. Pour ceux qui n'étaient pas présents, voici un résumé de son déroulement.

### **Présentation générale**

**Claire GOYER** rappelle que la section bruxelloise a, comme thème principal, la diversité linguistique avec un objectif : mobiliser la société civile pour se faire l'écho de l'inquiétude engendrée par la dérive vers le monolinguisme dans les administrations européennes : dérive en contradiction non seulement avec la lettre des traités, mais aussi avec l'esprit même de la construction européenne. Rappelons-en la devise : « Unie dans la diversité ». Les moyens ? Lancer des actions dans deux directions : les institutions européennes et la société civile. D'une part, exiger des institutions européennes qu'elles montrent l'exemple et respectent le plurilinguisme inscrit dans les traités fondateurs. Son application est directement liée à la crédibilité des politiques de l'UE. D'autre part, convaincre les citoyens européens que l'avenir appartient à ceux qui

pourront travailler au moins dans trois langues. Refuser, coûte que coûte, le consensus mou autour d'une seule langue, car ce choix crée des problèmes autant qu'il en résout. S'il unit les élites anglophones, il creuse le déficit démocratique avec une grande partie des citoyens européens et consolide une forme unique de pensée.

Aujourd'hui, sur les quelques 3200 adhérents de DLF, notre délégation en compte une petite centaine et dix fois plus de sympathisants. Il faut que le nombre des sympathisants passe du côté des adhérents ! Nous comptons sur vous ! Nous devons trouver des financements et des relais mais cette première année a été consacrée à réaliser des actions pour construire une image et une crédibilité.

### **Présentation du rapport d'activité**

(annexe1)

**Brigitte TOUT**, secrétaire générale, présente le rapport. Il est rappelé que les nombreuses activités, organisées par la section ou auxquelles la section a participé, sont reprises dans les six infolettres diffusées depuis le lancement de l'association. Elles peuvent être consultées sur le site Internet de DLF. La discussion du rapport fait ressortir les points suivants :

- DLF Bruxelles-Europe doit écrire aux candidats à l'élection présidentielle en France afin de les sensibiliser à la

situation de la langue française dans les institutions européennes.

- DLF Bruxelles-Europe doit promouvoir des synergies avec les associations de défense et de promotion des autres langues officielles de l'UE.
- DLF Bruxelles-Europe doit promouvoir des collaborations avec les organismes et associations de promotion de la langue française tant sur le plan international (OIF) que sur les plans nationaux.

## Trésorerie

Marc NOTREDAME présente le rapport financier (voir annexe 2).  
L'AG donne décharge au trésorier pour sa gestion.

## Élection d'un membre du CA

Jacqueline LASTENOUSE est élue en remplacement de Michel LEFRANC, qui a quitté ses fonctions à Bruxelles. Les quatre autres

candidats sont invités s'associer aux travaux du CA. Il s'agit de Agata ALAIMO, José DIELENS, Michèle GODAUX et Françoise MULFINGER (composition du nouveau CA en annexe 3).

## Présentation du rapport d'orientation

Roger VANCAMPENHOUT présente le rapport d'orientation. Il expose, en particulier, les

conclusions et les propositions dégagées lors du séminaire interne du CA tenu le 11 novembre 2006. (Voir annexe 4).

## Intervention de Mme Maria NICULESCU, représentante permanente de l'OIF auprès de l'UE

Maria NICULESCU est ancienne directrice de la Coopération économique à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), professeur universitaire associée au Conservatoire national des Arts et Métiers de Paris et Professeur titulaire en Roumanie. Elle est aussi Consultant international en gestion de projets et stratégies de développement et auteur de plusieurs ouvrages en France et en Roumanie. Elle a initié et contribué à la mise en place de plusieurs projets de développement dans l'espace francophone, notamment : « *Renforcement de capacités en*

*formulation, négociations et mise en œuvre des politiques commerciales* », « *Accès aux marchés de l'aide publique au développement* », « *Développement des industries culturelles* », etc. Madame NICULESCU développe ces thèmes ainsi que celui de la francophonie au plan international. Elle évoque également la tenue du XI<sup>e</sup> Sommet de la francophonie, tenu en septembre dernier à Bucarest. Elle insiste sur l'apport de la Roumanie à la consolidation de la francophonie.

## Dîner-Débat

L'Assemblée générale est suivie d'un dîner, dont l'invitée d'honneur est Madame Claire-Lise DAUTRY, directrice de l'Alliance française Bruxelles-Europe, qui nous fait part de son

expérience chinoise après cinq années passées à Shanghai à la direction de l'A.F. Son exposé fera l'objet d'une communication ultérieure.

## **Devenez membre de notre association !**

**Si vous adhérez à nos objectifs, si vous approuvez nos actions, si vous vous réjouissez des résultats déjà obtenus, vous aurez à cœur de devenir membre de notre association et d'en parler autour de vous. Nous serons plus forts si nous sommes nombreux ! Lisez bien le bulletin d'adhésion joint. Il y a un cadeau pour tout nouvel abonné !**

Renouvellement : Les adhérents peuvent lire la date d'échéance de leur abonnement sur l'enveloppe de la revue. Pensez-y avant le rappel !

**A bientôt, see you soon, hasta luego, a presto, bis bald !**

*Claire Goyer,  
présidente*

*Roger Vancampenhout,  
président*

DLF Bruxelles - Europe  
1313 E Chaussée de Waterloo, 1180 Bruxelles

[bxl-europe@skynet.be](mailto:bxl-europe@skynet.be)

[www.langue-francaise.org](http://www.langue-francaise.org)

## Annexe 1 Rapport d'activité

### Actions organisées par DLF Bruxelles-Europe :

- 6 infolettres électroniques ont été envoyées en un an et demi, reprenant l'essentiel de nos actions.
- Après notre deuxième lettre du 30 janvier au **Comité des régions**, la promesse faite par le Secrétaire général, M. Stahl, a été tenue. L'affichage officiel de l'organisme en façade est à présent en **FR et NL**. Toutefois, lors des semaines d'actions, les affichages demeurent en **EN**.
- Lettre adressée le 27 mars au rédacteur en chef du journal interne des institutions européennes "**Commission en direct**" rédigé à 80 % en EN. La réponse laissait entendre qu'un progrès serait visible dès le recrutement d'un rédacteur en chef assistant francophone. Rien n'est perceptible à l'heure actuelle.
- Grand débat organisé avec l'ISTI (Institut supérieur des traducteurs et interprètes) le 26 avril. Le sujet : "**Europe et plurilinguisme, une utopie ?**". Invités : les professeurs Grin et Baetens-Beardsmore ainsi que M. Delmoly de la Commission européenne. La présence de 200 personnes montre l'intérêt d'un tel sujet et la pertinence du plurilinguisme dans une Europe qui se veut démocratique. La rédaction des Actes est en cours.
- Lettre a été adressée le 13 octobre à Mme Wallström, Vice-présidente, Commissaire chargée des relations institutionnelles et de la communication afin de dénoncer la pratique exclusive de l'EN dans la politique de communication en façade des bâtiments de la Commission. Une réponse toute récente du Cabinet Figel, Commissaire chargé de l'Education, de la Formation et de la Culture, qui était en copie, nous annonce que la réponse sera faite par M. Kallas, Vice-président, Commissaire chargé des Affaires administratives, de l'Audit et de la lutte antifraude.
- Création d'un dépliant de présentation de DLF Bruxelles-Europe par Bénédicte Lapeyre que l'on remercie. Des exemplaires sont à votre disposition. L'objectif est de l'inclure dans la pochette remise aux nouveaux fonctionnaires des institutions européennes ainsi qu'à l'accueil, rue Guimard.

### Actions et événements auxquels a participé DLF Bruxelles-Europe

- Regards croisés sur la Roumanie en novembre 2005 et sur la Croatie en février 2006, organisés par la Délégation de la Communauté française près de l'UE et plus particulièrement par Madame Lange.
- Création d'ASSODILIT (Associazione per la Diffusione della Lingua Italiana) le 1<sup>er</sup> décembre 2005
- Janvier: 2006 : Travaux du Haut Conseil de la Francophonie à Paris
- L'anniversaire le 1<sup>er</sup> février des 5 ans de Café-Babel avec qui nous avons organisé un débat en 2005
- Lettre le 21 avril à Elio Di Rupo, Ministre Président du Gouvernement wallon concernant la nouvelle nomination en EN des aéroports de Liège et Charleroi
- Lettre le 30 avril au Dr Norbert Lammert, Président du Bundestag en appui à la demande du Bundestag et de l'Assemblée nationale réclamant de la Commission européenne qu'elle respecte les langues de l'UE dans les documents qu'elle adresse aux Etats membres.
- Journée "Portes ouvertes" au parlement européen le 6 mai
- Le 9 mai se tenaient des "cafés d'Europe" dans les grandes villes de l'UE à l'initiative de la présidence autrichienne. DLF était présent à Bruxelles. Une lettre a été envoyée aux organisateurs pour regretter que la synthèse de ces débats soit publiée en EN seulement.
- Le 24 mai, se tenait la cérémonie de signature de la déclaration des bourgmestres et maires des villes francophones, sièges des institutions européennes par Fabienne Keller, maire de Strasbourg, Paul Helminger, bourgmestre de Luxembourg et Freddy Thielemans, bourgmestre de Bruxelles. Ces personnalités ont été d'ailleurs informées de notre courrier à Mme Wallström.
- Le 6 juin, à la Maison de l'Europe à Paris, se tenait une réunion pour la création d'un observatoire européen du plurilinguisme. Une charte du plurilinguisme a été élaborée.
- La cérémonie d'anniversaire des 30 ans d'existence de la Maison de la Francité le 20 juin
- Cérémonie de départ de l'ambassadeur de l'OIF près l'UE, M. José Luis Rocha le 11 juillet et remplacé depuis par Mme Maria Niculescu.

- Le 6 septembre à Bruxelles, déjeuner de présentation du XIe Sommet de la Francophonie qui s'est déroulé à Bucarest
- Le 21 septembre, conférence au Comité des régions "Le multilinguisme en Europe : vers une meilleure pratique"
- Le premier Congrès européen de la Fédération internationale des professeurs de français se tenait du 2 au 5 novembre à Vienne.
- L'entretien de Claire Goyer sur Canal Académie, la radio de l'Institut de France avec Mme Hélène Renard peut être téléchargé sur <http://www.canalacademie.com/article966.html>

## Annexe 2

### Relevé financier de l'année [2005-] 2006

Notre association est une délégation de DLF France. Contrairement à l'association française, qui est une personne morale de droit français, DLF Bruxelles-Europe est association de fait, donc sans personnalité juridique. De ce fait, nous ne sommes tenus à aucune obligation comptable du point de vue légal.

Cependant, nous tenons à informer nos membres sur l'évolution de nos finances afin qu'ils puissent se faire une idée de ce à quoi nous consacrons nos modestes moyens. L'essentiel de nos recettes, si pas la totalité, est constitué par les cotisations de nos membres.

Comme vous le savez, nous utilisons un compte à vue particulier pour les frais de fonctionnement afférents à notre association. Outre la réception des cotisations, celui-ci sert pour le paiement des activités que nous organisons, la plus importante étant notre dîner annuel consécutif à l'assemblée générale. Pour ce qui est de la recette des cotisations proprement dite, nous sommes tenus à la restituer à la « maison mère » en France. Celle-ci nous en renvoie une partie que nous utilisons pour de menus frais administratifs et de fonctionnement comme des dépliants et des affiches pour annoncer nos activités. Pour l'année écoulée, nous avons ainsi dépensé à peine un peu plus que 500 € pour ces deux postes précis. Sur base dudit compte à vue par le biais duquel s'effectue la quasi totalité des transactions financières de notre association, votre serviteur a établi un succinct relevé comptable, dont il ressort que nous avons obtenu au courant de l'année outre une subvention de DLF France de 640 €, une aide de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) de 345 € pour la Table ronde « Europe et multilinguisme ».

A ce jour, nous pouvons raisonnablement estimer que la situation financière de notre association est saine et le demeurera dans un avenir prévisible.

## Annexe 3

### Composition du Conseil d'administration

Noms	Fonction
<b>CA / BE</b>	
Claire GOYER (CG)	Co-présidente
Roger VANCAMPENHOUT (RVC)	Co-président
Brigitte TOUT (BT)	Secrétaire générale.
Bénédicte LAPEYRE (BL)	Secrétaire générale adjointe
Marc NOTREDAME (MN)	Trésorier
Jean BOURDON (JB)	Membre
Latifa GADOUCHE (LG)	Membre
Jacqueline LASTENOUSE (JL)	Membre
Françoise WUILMART (FW)	Membre
Agata ALAIMO (AA)	Associée
José DIELENS (JD)	Associé
Michèle GODAUX (MG)	Associée
Françoise MULFINGER (FM)	Associée
<b>RÉVISEURS</b>	
Solange PITROIPA (SP)	
Carl RÉSIMONT (CR)	

## Annexe 4 Rapport d'orientation

Les propositions de DLF Bruxelles-Europe doivent être balisées par une bonne connaissance de la réalité des institutions européennes. A ce sujet, il rappelle brièvement les compétences de l'Union européenne et donc, de la Commission, en matière de multilinguisme et de plurilinguisme : d'une part, le principe de l'égalité des langues officielles et de travail, intangible et inscrit dans les traités, qui doit être rendu compatible, dans la gestion quotidienne, avec le principe de l'efficacité administrative : en clair, si les langues sont égales en droit, tout ne peut ni ne doit être traduit dans toutes les langues. D'autre part, l'Union n'exerce, en matière de promotion de la diversité culturelle et linguistique, qu'une compétence de coordination et d'appui, ce qui est loin d'être négligeable, mais implique que l'Union ne peut légiférer dans ces matières.

Il cite, à titre d'exemple, la politique d'incitation de l'apprentissage des langues étrangères dans les systèmes éducatifs des États membres (langue maternelle + deux).

Partant de là, les propositions de DLF Bruxelles- Europe doivent :

- rappeler aux institutions qu'elles doivent faire ce qu'elles disent et dire ce qu'elles font en matière de multi- et de plurilinguisme ;
- rappeler aux institutions qu'elles ne peuvent déroger au principe d'égalité des langues dans leurs communications vers les citoyens de l'Union (par exemple, les grands sites Internet ou les grands débats parlementaires) ;
- promouvoir un multilinguisme pragmatique et à « géométrie variable », lorsque le principe d'égalité doit être concilié avec celui de l'efficacité administrative (contraintes de coût, d'organisation, de « ressources humaines », etc.) ;
- établir une surveillance des pratiques des institutions dans ses communications externes et internes ;
- promouvoir un multilinguisme « maîtrisé », « modulé » ou à « géométrie variable » plutôt que l'utilisation d'une langue unique, qu'elle soit « vivante », comme l'anglo-américain, indûment promu au rang de *lingua franca* de l'Union, ou artificielle ;
- pratiquer la tolérance mutuelle et la curiosité vis-à-vis de la langue de l'autre. Il cite, entre autres, la pratique de l'« intercompréhension », consistant à utiliser sa langue, tout en s'efforçant de comprendre celle de l'autre (une telle technique n'étant praticable qu'entre un nombre très limité de langues très répandues, par exemple, le FR et l'EN).

Roger Vancampenhout propose à l'AG de mandater le CA pour créer des groupes de travail sur la base des orientations précitées, ouverts aux adhérent (e)s qui souhaitent en faire partie.